

RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Chaque exposant doit détenir une assurance responsabilité civile générale de 1 000 000 \$ et être en mesure d'**en fournir la preuve en tout temps**.

Ni la direction du Salon Éducation Emploi, ni le propriétaire de l'édifice ne peuvent être tenus responsables des blessures ou dommages causés aux produits, aux stands, à l'outillage ou à la décoration, soit par le feu, les accidents, le vol ou toute autre cause.